

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2015

Le conseil municipal de LUSSAS s'est réuni en séance ordinaire le 28 mai 2015 à 20h30 sous la présidence de Jean-Paul ROUX, Maire.

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie ;</p> <p>que la convocation du Conseil avait été faite le 22 mai 2015 ;</p>	<p>L'an deux mil quinze, le vingt-huit du mois de mai le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Paul ROUX</p> <p>Présents : MM William AUBERT - Michel BOYER - Jean-Louis JOUVE - Antoine LAINÉ - Fanny MALIS - Laura MONNIER - Isabelle POUZACHE - Jacques RIEUSSET - Jean-Paul ROUX - Anne-Claire SECHET-DUTREIX - Gilbert VITAL</p> <p>Excusés : MM Frédéric CHAZOT - Béatrice FROMAIGÉAT - Claude MONCOMBLE - Chantal TRAN</p> <p>Absents : MM</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Laura MONNIER a été désignée pour remplir cette fonction.</p>
---	---

Ordre du jour :

- 1) Attribution du marché travaux centre culturel phase 2 ;
- 2) Questions diverses ;

En tout début de séance Monsieur le Maire propose de rajouter deux questions à l'ordre du jour, à savoir l'acquisition d'un camion benne pour le service technique et le passage d'une facture en investissement.

- Le conseil municipal valide l'attribution du marché travaux centre culturel Phase 2 aménagement de son complexe cinéma-documentaire et création d'une chaufferie Bois selon le rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre Eric Wagon.
- Compte tenu de la vétusté du camion du service technique et des coûts très importants qu'engendreraient les réparations, le conseil municipal décide de faire l'acquisition d'un camion d'occasion de marque IVECO DAILY 35C12.
- Le conseil municipal valide la décision modificative du budget principal qui consiste à d'ouvrir des crédits au chapitre 21 en vue de financer l'acquisition du camion pour le service technique.
- Le Conseil municipal approuve l'acquisition de matériel pour le clocher de l'église afin de garantir son bon fonctionnement (parafoudre, centrale...). Le conseil municipal valide le paiement en investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.